

5 oct. Journée mondiale des enseignants 2009

ACTUALITÉS

**Groupe de suivi : rénovation  
Calendrier prévisionnel  
Communiqué commun  
Snetaa-EIL / FNEC FP FO**

...

*Pour bâtir l'avenir:  
investissons  
dans les enseignant(e)s  
maintenant!*

5 octobre [www.5oct.org](http://www.5oct.org)

Education International  
Internationale de l'Éducation  
Internacional de la Educación  
Bildungsinternationale

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# SOMMAIRE

## LA PRIME FONCTION ET RÉSULTATS ENTRE EN VIGUEUR AUJOURD'HUI

p. 2

## ÉDITORIAL

p. 3

Trombinoscope

p. 4

## DOSSIER

A propos du rapport de l'inspection générale sur la rénovation de la voie professionnelle

p. 5, 6, 7 et 8

Groupe de suivi : rénovation

Olympiades des métiers : enseignement professionnel cherche reconnaissance p. 9

## BRÈVES

p. 10 & 11

Calendrier prévisionnel 2009/2010

Olympiades des métiers : enseignement professionnel cherche reconnaissance p. 12

Fonction publique : on dégraisse et on agresse p. 13

## BRÈVES DE RENTRÉE

p. 14

Journée mondiale des enseignants : des défis impossibles sans volonté politique p. 15

Communiqué Snetaa-EIL / FNEC-FP FO p. 16



AP N° 506 / OCTOBRE 2009 /  
Comité de rédaction : 74, rue de la Fédération  
75739 Paris cedex 15 / Tél. 01 53 58 00 30 /  
Fax 01 47 83 26 69 / snetaanat@aol.com / www.snetaa.org /  
Directeur de la publication : Christian Lage /  
Commission paritaire : CPPAP 0110 S 07264 -  
ISSN 1273-5450 / Mise en page : Marianne Morichaud /  
Photographies/Illustrations : Photos.com - Snetaa /  
Impression : Imprimerie Lefevère, 2 chaussée Marcelin-Berthelot 59200 Tourcoing - Tél. 03 20 25 06 31

## LA PRIME FONCTION ET RESULTATS ENTRE EN VIGUEUR

L'Education Nationale applique à compter du jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2009 la Prime Fonction et Résultats selon des « modalités transitoires ». La circulaire d'application du 23 juillet 2009 s'appuie sur le décret du 22 décembre 2008 relatif à la PFR dans la fonction publique.

La PFR ne concerne pour l'instant que les personnels de catégorie A de la filière administrative (CASU, attachés), mais sera étendue dans un deuxième temps aux secrétaires administratifs (catégorie B). La circulaire affirme que cette nouvelle prime permettra de simplifier le système de rémunération qui courait jusqu'ici car la PFR remplace toutes les autres primes existantes.

La PFR se divise en deux parts : la première liée aux fonctions exercées, stable quelque soit l'agent affecté (type d'emploi, niveau de responsabilité, contraintes, expérience requise...). La deuxième est liée aux résultats de la procédure d'évaluation individuelle et de la manière de servir. « L'atteinte ou non par l'agent des objectifs qui lui ont été fixés » et la vocation à évoluer à la suite de l'entretien professionnel font partie intégrante de cette deuxième partie.

Le gouvernement entend créer pour 2010 une prime d'intéressement collectif. C'est-à-dire ? Des critères tels que délai de réponse, temps d'attente au guichet, taux de satisfaction des usagers, volume et issue des contentieux, maîtrise des coûts de fonctionnement etc. pourraient alors faire l'objet d'une évaluation !

Le gouvernement, via le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique à l'époque en 2007, affirmait que d'ici 2012, les 5.2 millions de fonctionnaires seraient tous concernés, expliquant la nécessité de rendre plus « attractifs » les métiers de la fonction publique et ainsi de « rémunérer les compétences » (ladepeche.fr, 01/11/2008). Eric Woerth, Ministre de la Fonction Publique, affirmait quant à lui dans le journal Libération du 31/10/2008 que « ce n'est pas seulement une prime, car tout le système de rémunération des fonctionnaires est repensé ». Dans le Parisien du 25/05/2009, le Ministre déclare par ailleurs : « je veux que la récompense au mérite devienne une composante indispensable de la rémunération des fonctionnaires ».

Autre objectif de la PFR : faciliter la mobilité des agents en harmonisant les choses d'une administration à l'autre.

Les événements récents chez France Telecom démontrent pourtant que les restructurations et les logiques de rémunération du privé ne peuvent être appliquées à des services publics dévoués aux usagers. Le culte de la performance, de l'excellence et de la rentabilité est à son comble au gouvernement. Sauf que les usagers du service public demandent avant tout du temps aux collègues fonctionnaires. Le service public ne peut pas répondre à des exigences de performance telles qu'elles servaient définies pour des sociétés cotées en bourses. C'est une dégradation annoncée des services rendus aux usagers. Comment prétendre offrir un service de qualité quand une pression permanente d'exigence de résultats pèse sur les fonctionnaires ?

Le statut des fonctionnaires, par la loi sur la mobilité (plus forcée que voulue, on le voit encore chez France Telecom aujourd'hui...), par la rémunération au mérite induite dans la PFR est attaqué de toutes parts. La rémunération au point d'indice en prend un vilain coup.

Et dans l'Education Nationale, si généralisation pour 2012 à tous les fonctionnaires il y a, comment caractériser le mérite des profs ? Qui va noter ? Sur quels critères ? Sera-ce soumis aux chefs d'établissements ? On voit difficilement comment les critères subjectifs ne prendront pas le pas sur le reste !

**Le Snetaa-EIL s'oppose à la PFR. C'est NON !**



CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

## UNE ANNEE DIFFICILE S'ANNONCE

Aujourd'hui le métier d'enseignant est un métier qui devient de plus en plus difficile. Ainsi, cette année qui s'annonce sera encore éprouvante. Elle l'est pour le Snetaa-EIL à plusieurs égards.

Cette année a commencé pour beaucoup d'entre vous avec un grand nombre d'incertitudes liées à la mauvaise application, dans les établissements, de la rénovation de la voie professionnelle. Il y a fort souvent des dysfonctionnements quant à la non mise en œuvre des moyens dévolus et nécessaires, notamment avec l'horaire dû aux enseignants pour l'accompagnement personnalisé. Un rapport de l'Inspection Générale sur la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle pointe du doigt ces différents éléments que nous dénonçons depuis plusieurs mois (Cf. AP. N° 501 mars 2009 « les moyens, c'est moyen... Pour le Snetaa-EIL le compte n'y est pas »). L'Inspection Générale semble conforter sur de nombreux points les mises en garde et les préventions du Snetaa-EIL. Vous comprenez d'autant mieux que nous devons continuer à nous battre pour obtenir une mise en œuvre conforme au minimum à la lettre et à l'esprit des textes ministériels et des acquis obtenus par d'âpres combats sur les deux dernières années.

C'est pourquoi le Snetaa-EIL qui a été reçu le 27 août par le nouveau Ministre de l'Education Nationale lui avait rappelé les enjeux de cette rentrée et s'était élevé contre les dérives supposées qui s'avèrent aujourd'hui réelles :

- aucun jeune ne devait rester sans une orientation possible vers la voie professionnelle. Effectivement nous avons senti la diminution du nombre de contrats d'apprentissage.
- l'ouverture des places nécessaires en CAP et seconde professionnelle avec les adaptations à la rentrée.

C'est bien tout le sens que nous mettons dans une rénovation de la voie professionnelle qui doit permettre avant tout l'émancipation de tous les jeunes afin que l'Ecole de la

République puisse leur offrir une insertion professionnelle avec un diplôme national. Cette rénovation s'accompagne d'avancées pour les PLP. Le décret paru le 29 juillet permet ainsi aux PLP d'enseigner en BTS, voire en licence professionnelle. Cette année ouvre un nouvel acte dans la mise en œuvre de la rénovation. Il ne tient qu'à nous, par **nos combats, nos mobilisations, nos luttes**, de la réussir. Nous devons nous battre pour faire appliquer les engagements nationaux que nous avons obtenus. C'est le sens du courrier commun Snetaa-EIL, SGEN-CFDT.

Le Snetaa est aussi confronté à l'enjeu fondamental de sa survie. En effet, la modification de la représentativité syndicale est en œuvre. Celle-ci contribue à mettre à mort le paritarisme. Il ne s'agit pas là d'une affabulation, d'une invention mais de la réalité depuis les accords de Bercy sur le dialogue social dans la Fonction Publique signés en mai 2008 par la CGT, la CFDT, la FSU, l'UNSA, SUD Solidaires et la CGC. Pour le gouvernement, il y a actuellement trop de syndicats. Nous nous sommes opposés à ces accords et le Snetaa et sa Fédération ont lancé un appel à toutes les organisations à les rejoindre pour s'y opposer. C'est le sens de l'appel du Snetaa-EIL à toutes les organisations. Mais ce n'est pas suffisant pour gagner cette lutte. C'est pourquoi le Snetaa-EIL doit envisager son avenir qui ne passe que par la spécificité du corps des PLP, fonctionnaires d'Etat et de la voie professionnelle. Il s'agit aussi de maintenir notre syndicat national autonome, souverain de ces mandats. C'est aussi lutter contre le corps unique. Ceux qui n'en seraient pas encore convaincus n'ont qu'à lire la presse et voir les différents rapprochements qui s'opèrent. C'est une réalité ! Le Snetaa-EIL ne doit pas croire qu'il a le temps et qu'il peut attendre. Il lui faut d'ores et déjà initier des actions susceptibles de contribuer à des rapprochements avec d'autres organisations, sur nos valeurs et nos mandats. Rien de moins.

Le Snetaa-EIL doit pouvoir être fort et rassembleur autour d'actions communes.

Cette année vous êtes conviés à vous exprimer en toute liberté pour choisir l'orientation de notre organisation pour les 3 années qui viennent. Le vote des adhérents débutera le 26 octobre et vous recevrez l'information et le matériel nécessaires. Vous aurez à vous prononcer et à faire votre choix entre deux Courants de Réflexion et d'Action syndicales (CRAS). Alors, je vous invite, toutes et tous, à voter en nombre. Il s'agit de votre avenir. Votez !

« Seul le rapport de force permet d'obtenir un accord. Seul le rapport de force permet de le faire appliquer ».

Jules Guesde

# SIÈGE NATIONAL 2009-2010

## LES SECRÉTAIRES NATIONAUX



**Christian LAGE**  
Secrétaire  
Général

01 53 58 00 30



**Marjorie ALEXANDRE**  
Secrétaire Nationale  
Relations internationales  
Fonction publique

01 53 58 00 30



**Christian GUERIN**  
Secrétaire National  
Accompagnement et suivi  
des adhérents -  
Coordination CAPN

01 53 58 00 34



**Laurent HISQUIN**  
Secrétaire National  
Responsable à l'organisation  
DOM/POM - Hors de France

01 53 58 00 38



**Catherine LANG**  
Secrétaire Nationale  
Responsable pédagogique

01 53 58 00 30



**Stanislas VALLÉE**  
Secrétaire Nationale  
Trésorier National

01 53 58 00 30



**Pascal VIVIER**  
Secrétaire National  
Adjoint au Secrétaire Général

01 53 58 00 30

## LES CONSEILLERS



**Nicolas TOURNIER**  
Formation - IUFM - Stagiaires  
Responsable Internet et Fichier  
06 12 21 67 72



**Muriel WENDLING**  
Coordination, accompagnement  
et suivi des adhérents, retraite  
01 53 58 00 30

## LES CONSEILLERS TECHNIQUES 2009-2010

01 53 58 00 30



**Xavier BERRET**  
Fonction  
publique



**Denis BRUNET**  
Contractuels



**Gilles CHARLOT**  
ASH/AIS  
06 87 82 02 73



**Jacques CRETET**  
Accompagnement  
et suivi des  
adhérents,  
Retraites



**Stéphanie DURR**  
Accompagnement  
et suivi des  
adhérents



**Jean-Pierre GAVRILOVIC**  
Certifiés



**Martine LE HEMONET**  
Accompagnement  
et suivi  
des adhérents



**Irène LEWSKOWICZ**  
Structures  
éducatives,  
DOM/POM



**Edouard RATAJCZYK**  
Gestion  
Technique



**Claire SIRVENT**  
Structures  
éducatives



**Dao TRAN**  
Assistance  
juridique

## A PROPOS DU RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE SUR LA RÉNOVATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (RAPPORT 2009-065 - JUILLET 2009)

Notre organisation prend acte de la levée de l'embargo par le nouveau ministre des rapports de l'Inspection générale. Ce rapport, publié en juillet 2009, devance la mise en oeuvre de la réforme qui se fait à la rentrée 2009 et concerne 4 académies -CAEN, STRASBOURG, TOULOUSE, VERSAILLES.

Le rapport s'intéresse à la rénovation rentrée 2009 mais aussi à l'extension de l'expérimentation voulue par le MEN à la rentrée 2008, et c'est un élément qu'il faut garder à l'esprit pendant la lecture. Pour la rentrée 2009, il s'agit d'anticiper les années suivant l'entrée en vigueur de la rénovation.

Ce rapport soulève néanmoins, par biens des aspects, les dérives et dysfonctionnements que nous avons pointés à plusieurs reprises depuis la parution des textes en février 2009 et pour lesquels nous avons exigé un recadrage du MEN.

### LES PARCOURS :

Du CAP au BTS, en suivant deux voies possibles de formation pour le bac pro : soit 4 ou 3 ans, la nouvelle carte des formations suppose la recherche de l'équilibre entre l'offre de CAP en 2 ans et le nouveau cursus en 3 ans, l'IG précise que « la réussite de la réforme repose sur l'accès d'un plus grand nombre au bac pro mais aussi sur la qualité de l'insertion dans l'emploi ».

Le rapport rappelle les enjeux de cette rénovation sur ce point et note un accroissement de l'offre de formation en CAP, « élément clé de la rénovation » -sauf pour CAEN-.

Les équipes académiques du Snetaa-EIL se sont en effet battues, au niveau des Rectorats, pour que ce nouvel élément de la rénovation soit pris en compte, et

elles ont été entendues de manière très variées, certaines académies ayant fait le choix, avec les régions, de transformer les BEP 2 ans en Bac pro sans ouvrir de CAP en parallèle ou de privilégier l'offre de CAP en apprentissage, ce que nous avons dénoncé et dénonçons encore. Il est évident pour notre organisation que la qualification au niveau V doit être garantie partout, dans une offre de proximité.

Les passerelles à mettre en place à l'intérieur de la voie professionnelle, pour la rentrée 2009, l'accueil des élèves sortants de niveau V dans la poursuite vers le bac professionnel, et l'organisation des passerelle entre les différentes voies de formation ne doivent pas rester lettre morte.

### LES PRATIQUES ACADÉMIQUES :

Le Snetaa-EIL s'est fait l'écho depuis plusieurs mois, dans ses publications, de certaines pratiques qui ont mises à mal la rentrée scolaire par la non application des textes. Certains éléments de la DHG, n'ont été attribués qu'en fin d'année scolaire ou n'ont été donnés qu'à la rentrée, malgré la publication des textes en février 2009. Ces heures ont été données en HSA et souvent transformées à la rentrée en HSE, ce qui ne nous satisfait nullement. A l'heure actuelle, certaines heures restent encore dans les « tiroirs » des établissements.

L'IG note que pour la rentrée, les difficultés de travail en atelier ont fait l'objet de dotation complémentaire.

S'il est vrai que des moyens supplémentaires ont quelquefois été accordés pour « contraintes d'espace et de

sécurité » ainsi que le précise l'arrêté du 2 janvier 2009 sur l'organisation des enseignements, il n'en reste pas moins vrai qu'à l'heure actuelle, les difficultés pour enseigner en atelier ne sont pas réglées par tout.

Des inquiétudes demeurent sur les dotations prochaines compte tenu de la politique éducative en matière de ressources humaines.

**C'est sur ce point aussi que nous continuerons à nous battre : pour une politique qui soit en conformité avec l'affichage ministériel de réussir cette rénovation.**

L'IG insiste en préambule, sur **l'accompagnement personnalisé** qui constitue un dispositif central de la réussite.

Les moyens accordés à l'accompagnement personnalisé ont fait l'objet d'interprétation diverses selon les académies : dans certaines, elle faisaient partie de la dotation globale, dans d'autres non. Et l'on observe des pratiques différentes à l'intérieur d'une même académie, en fonction des établissements. Les chefs d'établissements ont quelquefois demandé la transformation des HSA en HSE, pour « plus de souplesse ».

**Les chefs d'établissement se sont-ils sentis « dépossédés » d'une partie de ce qu'ils croyaient être des « prérogatives », qui consistent à « distribuer », pour certains, des HSE aux enseignants de leur choix ? La répartition de la DHG devant être votée par le Conseil d'Administration, ont-ils sentis qu'ils perdaient là une partie de leurs pouvoirs ?**

Le rapport note l'exemple de l'académie de Toulouse qui a opéré une dotation pour l'accompagnement personnalisé de 1,94 par semaine en HSE.

**Notre organisation avait dénoncé cette pratique purement comptable à plusieurs reprises au Rectorat concerné et au ministère au moment des dotations aux établissements.**

L'académie de CAEN les donne en HSE à partir des projets des établissements validés par les corps d'inspection, ce qui est un scandale.

**D'autres dérives ont déjà été pointées par notre organisation à partir de la lecture des témoignages des PLP. Celle-ci est la pire et, de plus, n'est pas conforme aux textes et à l'esprit de la réforme.**

**A noter : certains établissements -académies non citées- utilisent pour la rentrée 2009 les heures d'AP pour faire la formation aux premiers secours, ou bien les attribuent aux enseignants d'EPS. Nous ne disons pas ici que la formation aux premiers secours et l'enseignement de l'EPS n'ont pas leur place en Lycée professionnel. Néanmoins cela veut dire en premier lieu que la répartition des moyens n'a pas été réfléchie.**

**Le rapport note par ailleurs le désaccord sur ces pratiques avec les organisations syndicales, ce qui est vrai et nos efforts portent depuis plusieurs mois, à tous les niveaux, avec nos adhérents dans les établissements,**

**dans les Rectorats, au Ministère, pour le respect de l'esprit et de la lettre de la rénovation. C'est un combat que le Snetaa-EIL continuera. Il est en effet invraisemblable que certaines académies et certains établissements se soient cru autorisés à prendre leurs « aises » avec les textes.**

### **LES FLUX D'ÉLÈVES :**

La réorientation vers la voie professionnelle d'élèves de 2<sup>nd</sup>e G et T est plus importante que prévue. Elle risque de le rester aussi parce certaines académies font de la poursuite dans la voie générale et technologique une priorité, comme Strasbourg et Toulouse.

**Ce ne sont pas ces seules académies qui ont fait ce choix. Les directives sont claires au niveau de certains services d'orientation : les élèves sont en priorité orientés vers les voies G et T, quitte à être réorientés après la seconde dans la voie professionnelle. Si cette gestion des flux perdure, elle représentera très vite un danger et un frein à la réussite de la rénovation, mais c'est peut-être ce qui est souhaité.**

Le rapport répète que les nouvelles secondes professionnelles ont pour vocation d'accueillir les élèves qui se dirigeaient auparavant vers un BEP. Ce qui implique aussi que l'on doive regarder de prêt les modalités d'orientation des élèves de 3<sup>e</sup>.

**Cela veut-il dire que les demandes de poursuite dans la voie professionnelle font peur ?...**

Un piège que notre système éducatif devra à tout prix éviter : « sélectionner » trop sévèrement les élèves de 3<sup>e</sup>, sous prétexte de réduction du cursus, en anticipant de manière pessimiste leur chances de réussir dans le cursus en 3 ans. Le cursus en 3 ans ne doit pas être sélectif.

Cela aurait pour conséquence l'accroissement inutile des flux vers les CAP et la désaffectation de la 2<sup>nd</sup>e professionnelle.

Les académies devront être vigilantes quant à l'accueil des publics prioritaires en CAP. Enfin, l'IG préconise une analyse de l'évolution des élèves sans affectation.

On a pu constater en effet, un accroissement des demandes vers la voie professionnelle à cette rentrée de 2009, notamment en CAP, et aussi un afflux d'élèves venant du privé et de l'apprentissage.

**L'objectif étant bien, pour notre organisation que chaque élève trouve la place qui lui convient dans le système éducatif. L'Ecole publique et laïque doit accueillir tous les élèves et la voie professionnelle y prend toute sa place en accueillant les élèves, dans un parcours de 3 à 4 ans, pour la formation à un métier.**

### **L'INFORMATION :**

La rénovation de la voie professionnelle a été peu discutée dans les collèges, ce qui ne nous surprend pas. On en parlait peu avant la rénovation, ce qui veut dire que les représentations ne sont pas prêtes à

changer. Le rapport mentionne les brochures de l'ONISEP notamment, qui n'ont pas donné satisfaction et qui n'ont pas assez précisé les enjeux de la rénovation.

**Notre organisation connaît le peu d'engouement des structures d'orientation pour la voie professionnelle, mais c'est surtout par méconnaissance, et nous constatons que cela n'évolue pas. Nous avions demandé, sur ce point, que la rénovation fasse l'objet d'un traitement plus à la hauteur de ses ambitions, ce que les services d'orientation n'ont pas entendu.**

La présentation de la rénovation semble avoir été faite surtout sur la possibilité de poursuite dans le supérieur, ce qui, pour l'Inspection générale, est une erreur.

Le rapport fait référence à l'étude faite sur les poursuites d'études des bacheliers professionnels en STS.

Actuellement la pression d'une poursuite d'études vers le niveau III est peu existante chez les élèves de la voie professionnelle. Avec la perspective nouvelle donnée par l'accès de droit aux élèves qui ont eu mention au baccalauréat, la pression vers la voie pro risque d'être très forte et le rapport semble le regretter.

**La poursuite d'études en BTS existe, il ne faut pas manquer d'ambition pour nos élèves.**

**Pour mémoire le rapport de 2002 -Du BAC PRO AU BTS- dénonçait l'alibi de « l'égalité de tous » qui consistait à refuser de différencier les publics, et dénonçait aussi les dispositifs spécifiques -notamment la 1<sup>ère</sup> d'adaptation- qui n'ont jamais fait leur preuve. C'est pour cette raison que le Snetaa-EIL a demandé l'ouverture de section de BTS en lycée professionnel et qu'il s'est battu pour que le statut des PLP soit modifié en conséquence, -ce qui a été fait- pour que les PLP soient autorisés à enseigner en BTS et en Licence Professionnelle.**

**La voie professionnelle prépare à des diplômes de niveau V, IV et III, dans un cursus qui va du CAP au BTS, mais chaque diplôme a une double finalité : insertion professionnelle ou poursuite d'études. La voie professionnelle offre des formations dans un par pallier auquel correspond chaque fois un diplôme et le Snetaa-EIL défendra cette spécificité.**

Le rapport pointe un problème de lecture sur la notion de champs professionnels.

Certains membres de la communauté éducative ont cru voir dans cette nouvelle expression l'instauration d'une 2<sup>nd</sup>e indifférenciée.

**Or, il n'en est rien et les textes sont précis là-dessus : une classe de 2<sup>nd</sup>e peut être rattachée à un champ, ce qui permet à l'élève de modifier son orientation à l'intérieur d'un champ à l'issue de la 2<sup>nd</sup>e.**

**Le choix de la spécialité de bac pro préparée se fait dès l'entrée en 2<sup>nd</sup>e. Il n'y a pas d'orientation à la fin de la 2<sup>nd</sup>e, la professionnalisation intervient dès le départ, et c'est un point auquel le Snetaa s'est attaché. Il ne s'agit pas de refaire une voie technologique bis. Sur ce**

**point, les enseignants ont été mal informés ainsi que les familles.**

Comme il s'agit d'une formation qualifiante et diplômante, l'IG se pose la question de savoir si l'on doit s'attacher, dans l'information, à utiliser cette nouvelle expression vague et pleine d'ambiguïté.

**Il est certain que cette rénovation a entraîné des nouveautés, notamment sémantiques, mais ce qui compte c'est le fond. La voie professionnelle doit garder sa spécificité, avec diplômes professionnels à tous les niveaux, permettant la réussite de tous les élèves qui la choisissent et leur insertion professionnelle et sociale.**

De la même façon, on parle de « certification intermédiaire » dans les textes de février 2009 et cela est paraît-il gênant.

**Mais il est aussi précisé qu'il s'agit de BEP ou de CAP. Au delà de la forme, il est difficile de faire la part entre l'incompréhension et l'intoxication sur ce point, étant bien entendu que les organisations syndicales qui étaient opposées à cette rénovation ont créé le doute dans l'esprit des enseignants en disant que ce n'était pas un diplôme et contribuent au discours sur la dévaluation de ce diplôme intermédiaire.**

Par ailleurs, le problème du niveau V n'est toujours pas réglé pour la filière des Services administratifs, où le niveau V n'est plus diplôme d'insertion -

**Ce phénomène n'est pas nouveau et donc pas dû à la rénovation.**

**Il est par contre sidérant que certains professeurs de collège n'évoquent pas le diplôme de niveau V lors de leur information aux élèves de 3<sup>e</sup>.**

Le rapport reconnaît que la charge de travail induite par l'évaluation de deux diplômes sur 3 années scolaires va être importante pour les enseignants et les élèves.

**Cette réflexion rejoint ce que nous avons toujours dénoncé : la surcharge de travail induite par le CCF. Il est temps de s'interroger sur la pertinence de cette modalité de certification et d'écouter le ressenti et les difficultés des enseignants qui la mettent en place.**

De même, il est fait référence au travail des CPC qui doit tenir compte de cet élément en mettant l'accent sur la cohérence des référentiels d'activités professionnelles et les référentiels de certification. Rappelons en effet que le bac pro se prépare dès la 2<sup>nd</sup>e professionnelle.

Enfin, l'IG préconise l'abandon de l'expression certification intermédiaire mais ne propose rien. Si les enseignants de collège peuvent être déroutés par certaines appellations, le Snetaa-EIL, pour sa part, fait confiance aux PLP, qui sauront trouver les mots qu'il faut.

Le problème de **la continuité pédagogique et des**

**passerelles.** S'il est vrai que les flux d'élèves devront être anticipés, il n'en est pas moins vrai qu'à tous les niveaux, la question pédagogique sera posée pour permettre la réussite du dispositif des passerelles à l'intérieur de la voie pro et entre les différentes voies de formation. Les solutions apportées seront les éléments déterminants de la réussite de la rénovation. C'est là que l'accompagnement personnalisé prend toute sa place.

La voie professionnelle a ceci de spécifique qu'elle intègre, dans ses cursus, **des périodes de formation en entreprise.** L'IG semble regretter la durée minimum imposée pour les séquences, c'est-à-dire 3 semaines.

S'il est vrai que cette disposition remet en cause certaines pratiques d'établissement, nous ne pouvons que regretter ici que la préconisation soit : plus de souplesse dans la durée minimum des séquences. Par contre, le rapport n'aborde pas la question des modules Découvertes Professionnelles de 3<sup>e</sup> de collège –qui vient de faire l'objet d'un rapport séparé– et la continuité que l'on pourrait essayer d'instaurer entre les structures du collège et du lycée. Que signifie donc la préconisation qui apparaît dans la grande majorité des circulaires académiques d'une semaine isolée de stage ? Rappelons ici que la voie professionnelle assure la formation à un métier et que les PFMP sont une composante de cette formation.

La question pédagogique sur l'accompagnement personnalisé reste posée, notamment pour l'évaluation des besoins des élèves.

**Il s'agit là aussi d'une question de formation et d'accompagnement par les corps d'inspection.**

Le Snetaa-EIL sera vigilant sur ce point car l'accompagnement personnalisé est la clé principale de la réussite des élèves. L'autonomie des établissements est peut être l'occasion retrouvée (?) de travailler ensemble, au sein des équipes pédagogiques. Nous sommes d'accord avec la préconisation du rapport sur ce point notamment pour mettre en place les conditions nécessaires pour la concertation, à condition d'en éviter les dérives habituelles –caporalismes des chefs d'établissements, pressions, manque de moyens, charge de travail excessive.

**L'accompagnement de la rénovation par les corps d'inspection** a été variable selon les académies, en raison du nouveau cadre de l'autonomie des établis-

sements.

Les préconisations sur les découpages des grilles horaires ont été parfois inexistantes, ont parfois été trop loin, notamment dans une académie qui n'a pas fait l'objet de l'étude, où les inspecteurs d'une spécialité des Services ont donné un « kit » de découpage de grilles horaires, y compris pour l'accompagnement personnalisé. D'autres académies ont purement et simplement fait fi des textes réglementaires, notamment sur l'application des grilles, et les matières à enseigner : certaines utilisent encore celles de 2001, en 1<sup>ères</sup> et Terminale, pour les bacs pros. Certains corps d'inspection ont demandé aux établissements de supprimer tel ou tel enseignement : PSE (Prévention-Santé-Environnement), etc... Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu des frictions au niveau de tous les rouages, y compris avec les chefs d'établissement, en fonction du degré d'implication dans la rénovation. Notre organisation comprend mal pourquoi le rapport dit que certains inspecteurs se sont « sentis piégés ». La rénovation de la voie professionnelle appelle un changement des pratiques y compris au niveau des corps d'inspection. L'accompagnement des enseignants, dans le respect des textes et de l'esprit de la réforme doit être le souci principal.

### LA FORMATION DES PLP :

Le rapport déplore qu'elle soit très nettement insuffisante, y compris pour ce qui concerne les nouveaux programmes d'enseignement général, diffusés pourtant depuis plusieurs mois et soumis à consultation des PLP depuis plus d'1 an. Les stages de formation ciblés sont à mettre en place rapidement.

En conclusion, on ne saurait répéter que des textes réglementaires existent et qu'il convient à tous de les lire et de les appliquer. Pour ce qui concerne la vision négative de la rénovation, il faut aussi prendre en compte la confusion entretenue par certaines organisations syndicales qui ne souhaitent pas sa réussite.

Enfin, nous ne pouvons qu'être d'accord avec l'affirmation de ce rapport qui rappelle la spécificité de la voie professionnelle et des PLP, spécificité qui nous tient à cœur et que le Snetaa-EIL continuera de défendre pour la réussite de tous les élèves et la défense de ses personnels.

## GROUPE DE SUIVI : RÉNOVATION

LE Snetaa-EIL s'est rendu au MEN le 15 septembre pour la première réunion du GROUPE DE SUIVI **Le point sur la rentrée** a été fait à partir des remontées des académies.

### Nous avons insisté

sur les dhg non conformes,  
les interprétations des textes,  
la mise en place confuse,  
la dégradation des conditions de travail,  
l'absence de cohérence des cartes des formations,  
l'absence de continuité pédagogique pour la LV2,  
le manque de postes de PLP Lettres-Langues,  
la formation des enseignants inexistante,  
la difficile gestion de l'hétérogénéité des publics,  
les élèves sans affectation...  
et demandé que les réunions académiques se mettent en place très vite afin de corriger les dysfonctionnements.

L'accent a été mis notamment sur la LV2, la PSE et l'enseignement de la construction en enseignement professionnel que certains établissements ou académies ont supprimés.

**La DGESCO doit envoyer une note aux recteurs sur les 2,5 heures d'accompagnement personnalisé et la convocation des groupes de suivi.** Elle demandera aussi, de manière systématique, les remontées sur la carte des formations afin de la rendre plus cohérente (par exemple un bac pro avec un CAP correspondant comme prévu par le protocole). Des outils pédagogiques seront mis en place d'ici janvier 2010, sorte de boîte à outils pour les enseignants pour l'accompagnement personnalisé et les passerelles.

**La DGRH sera consultée pour le calibrage des postes aux concours, la rénovation donne cette opportunité.**

Projet de circulaire relative au « diplôme intermédiaire ».

Il s'agit soit d'un CAP (26) soit d'un BEP (27).  
De Les programmes de CAP enseignement général sont en cours de réécriture pour être en cohérence avec les bacs pros.

Rappel : les modalités d'évaluation de l'enseignement général du BEP figurent dans l'arrêté du 8 juillet 2009\*.

Les modalités de certification du CAP comme diplôme intermédiaire seront celles qui existent actuellement pour l'enseignement général, conformes aux référentiels de certification pour l'enseignement pro.

Pour les spécialités de BEP maintenus, les dispositions anciennes sont maintenues (1998) à titre transitoire sauf pour la filière Hôtellerie.

Les élèves inscrits dans le cursus 3 ans expérimental



et qui se retrouvent en 1<sup>ère</sup> pro cette année pourront se voir proposer l'inscription à l'examen pour le diplôme intermédiaire comme candidats en formation initiale. Néanmoins cette disposition ne peut être rendue obligatoire, le décret sur l'expérimentation bac pro 3 (2004-659) dispensant ces élèves d'un diplôme de niveau V.

Cas particulier du BEP Hôtellerie-Restauration et Bac pro Restauration: le cursus en 4 ans est maintenu pour le BEP. Néanmoins, des établissements ont ouvert des bacs pros en 3 ans. Dans ce cas là, la certification intermédiaire est le BEP. Les modalités de certification du BEP, selon qu'il soit passé pendant le cursus 3 ans ou pendant le cursus BEP 2 ans ne sont actuellement pas identiques, ce qui n'est pas réglementaire. Il va donc falloir faire les modifications nécessaires mais transitoires puisque la filière sera renouvelée ensuite comme suit : **deux bac pros, 1 axé sur la production, 1 axé sur les services, avec, pour les deux un CAP comme diplôme intermédiaire.**

**\*Arrêté du 8 juillet- 2009 paru au BO n° 31 du 27 août 2009**

*Français, hist-géo, EC : coeff 6, maths-sciences : coeff 4, eps : coeff 2*

*Toutes les épreuves se passent en CCF sauf Français, Hist-géo, EC qui a lieu en contrôle ponctuel en classe de 1ère.*

*L'évaluation de Prévention-Santé-Environnement fait l'objet d'une évaluation dans le cadre de l'épreuve professionnelle pratique, notée sur 20. Une qualification « langue vivante » peut être inscrite sur le diplôme du BEP. Elle indique le niveau de l'élève dans le Cadre européen de référence pour les langues vivantes.*

*Ces dispositions entrent en vigueur à la session 2011, soit pour les élèves scolarisés à partir de la rentrée 2010, ce qui, pour le cycle de référence en 3 ans correspond à la classe de 1ère.*

*D'ici la fin de l'année scolaire doivent paraître l'ensemble des CAP et BEP renouvelés pour la certification intermédiaire.*

## Laïcité ? Pas vraiment !!!

Comment détourner des fonds publics pour financer le fonctionnement d'un collège/lycée privé confessionnel ?

Nous l'avons observé (en le contestant !) dans des établissements catholiques. Et nous constatons que les mêmes motifs produisent les mêmes effets dans un établissement privé musulman de Lyon. Ils ouvrent une filière professionnelle uniquement pour percevoir la taxe d'apprentissage !

« C'est une solution que nous avons trouvée pour financer l'école ». Là aussi, sans honte, ils avouent le trafic de la taxe d'apprentissage au service ... d'une religion ! Utiliser les fonds dévolus à l'enseignement professionnel ou technologique pour financer d'autres projets ... de prosélytisme religieux. NON !!!

Ni patronage ! Ni patronat !  
Argent public à l'école publique !  
Argent privé à l'école privée !

Le Snetaa-EIL ne cèdera pas sur le respect de la laïcité de République.  
Il compte sur vous pour gagner ce combat.

## FORMATION CONTINUE CONTRE SUPPRESSIONS DE POSTES !

Incroyable pensez-vous !  
Et pourtant c'est une réalité annoncée ! Grave !

Dans l'Education Nationale, le texte sur le « DIF » (droit individuel à la formation) tardait à s'appliquer.

Il fallait des « modalités particulières », et en attendant la gestion des « congés formation » continuait avec les crédits ad hoc.

Et nous venons d'entendre l'expression du Ministre de l'Education Nationale à ce sujet : « nous financerons l'engagement de formation continue des personnels par les moyens récupérés sur les suppressions de postes ».

Un réel chantage ! Que nous contestons ! Pas de suppressions de postes, pas de formation continue ! Lamentable, insupportable !

Avec le Snetaa, refusons ce deal mortel et exigeons un financement « clean » de l'obligation de formation continue des personnels légalement définie.

## REMUNERATION AU MERITE : ça continue !

Le Snetaa le conteste fortement puisque c'est une grave déréglementation qui s'installe.

### Nous vous disions :

« Traitement individualisé », « parts modulables selon les fonctions et les résultats », « primes au mérite », « promotions ... ou non, suite à un entretien individuel »...

Autant de formules réelles que les enseignants ont du mal à entendre puisqu'elles ne les concernent pas à ce jour.

Et pourtant la réalité de ce cadre avance et va bientôt concerner les enseignants avec des formes adaptées.

Pour l'instant, dans l'Education Nationale, le cadre de la PFR (Prime de fonction et résultats) s'applique à la catégorie A de la filière administrative (11 500 personnes) et sera étendue en 2010 aux secrétaires administratifs (catégorie B).

Le mécanisme de la PFR fonctionne ainsi :

- une partie du traitement est fixe mais modulable de 1 à 6 pour tenir compte de la responsabilité et des sujétions spéciales.

- l'autre partie, modulable de 0 à 6, est liée aux « résultats » et estimée selon la procédure d'évaluation individuelle et de la « manière de servir » définie en fonction de « l'appréciation portée par le chef de service sur le travail de l'agent » !

Ainsi, plus rien n'est certain pour les perspectives de traitement si elles dépendent de la décision arbitraire d'un potentat local.

Avec le Snetaa-EIL, ne laissons pas casser nos statuts d'enseignants ni nos perspectives de traitements et de promotions de carrière !

## **HISTORIQUE : LES PLP ENSEIGNENT EN BTS OU LICENCE PROFESSIONNELLE**

Le Snetaa-EIL l'a revendiqué,  
Le Snetaa-EIL l'a voulu,  
Le Snetaa-EIL l'a obtenu.

Le Décret modificatif du statut des PLP publié en Juillet précise dans l'article 2 que les PLP qui exerçaient en classes de CAP-BEP-Baccalauréat Professionnel peuvent désormais enseigner en classes de BTS (Brevet de Technicien Supérieur) ou de Licence Professionnelle.

Une avancée historique obtenue pour les PLP !  
Merci Snetaa !

Le Snetaa vous informera prochainement des modalités d'accès et des conditions de ce nouveau cadre.

## **PERP : encore oubliés !**

Le Snetaa agit pour les PERP (Professeur des Ecoles de rééducation professionnelle de l'Office National des Anciens Combattants).

- Nos collègues, qui ont un statut comparable aux PLP, ont été les oubliés de la mesure de défiscalisation et de réduction des heures supplémentaires. Ils enseignent, ils sont fonctionnaires et ne supportent pas cette inégalité de traitement !

Le Snetaa agit pour que cette mesure s'applique aux PERP.

- Une menace pèse sur l'avenir ERP car ce Ministère envisage de les fusionner dans une « Fondation ! », autant dire un cadre privé à terme !

Nos collègues enseignants titulaires fonctionnaires craignent pour le devenir de leur statut.

Et avec le Snetaa, majoritaire aux élections professionnelles des PERP depuis de nombreuses années, ils demandent à intégrer le corps des PLP.

## **H1N1 : et pour les Lycées Professionnels ?**

Sur ce sujet, le Ministère a prévu la mise en place des moyens informatiques, d'utiliser le CNED, Radio France Culture, F5, ... pour assurer la « continuité pédagogique ».

### **Mais lorsque la question a été posée par le Snetaa :**

« Et ces outils, contiennent-ils le nécessaire pour assurer la « continuité pédagogique » des élèves des différents métiers des Lycées Professionnels ? », la réponse a été clairement non !

Grave !

### **Ignorer le 1/3 des élèves du second degré est insupportable !**

N'avoir pas pensé au problème des stages en entreprise des élèves des lycées professionnels face à cette grippe : ce n'est pas supportable non plus !

## **"Mutations : Mayotte"**

Si la décision de considérer d'ores et déjà MAYOTTE comme un DOM, en fonction de la difficulté des modifications à effectuer, dans des domaines aussi vastes que divers, mais aussi en prenant en compte de manière réaliste la situation qui prévaut à Mayotte, l'application des nouveaux textes pourrait s'échelonner jusqu'en 2013. L'objectif d'un fonctionnement en DOM à part entière a été repoussé au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Concernant l'E.N., à notre connaissance, aucun calendrier n'est réellement fixé et d'après nos contacts au Ministère, ce ne serait pas d'une actualité immédiate...

De toute façon, il faut pour cette mutation attendre les B.O. du mouvement inter académique car les demandes pour Mayotte, qu'il (ou elle) soit considéré(e) déjà comme un DOM ou encore comme un COM, se feront aux mêmes dates (ou à peu près...) et les procédures paraissent au BO du 5 novembre.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2009/2010

*MOUVEMENT INTER - SPÉCIFIQUE - INTRA,  
AUTRES CADRES DE GESTION... PLP - CERTIFIÉS - AGRÉGÉS - CPE*

**DU 12 AU 15 OCTOBRE :** affectation en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna

**LUNDI 5 NOVEMBRE :** publication du mouvement inter 2010 et mouvements spécifiques

**DU 6 NOVEMBRE AU 8 DÉCEMBRE :** saisie des demandes inter sur Siam

**DU JEUDI 19 NOVEMBRE AU 8 DÉCEMBRE :** saisie des vœux pour les mouvements spécifiques inter (y compris chefs de travaux)

**JEUDI 26 NOVEMBRE :** publication du BO pour les listes d'aptitude et tableau d'avancement AGREGES-CERTIFIES- PLP-CPE-PEPS-DCIO

**VENDREDI 8 AU JEUDI 28 JANVIER :** saisie des candidatures pour les listes d'aptitude

**DU LUNDI 11 AU VENDREDI 22 JANVIER :** dates des groupes de travail académiques des vœux et barèmes mouvement inter

**DU LUNDI 1<sup>ER</sup> AU JEUDI 4 FÉVRIER :** examen des mouvements spécifiques

**VENDREDI 5 FÉVRIER :** date limite de transmission aux rectorats des dossiers de candidature liste d'aptitude

**DU LUNDI 8 AU JEUDI 18 MARS :** CAPN - FPMN résultats du mouvement inter selon les corps et les disciplines

**VENDREDI 19 MARS :** début des mouvements intra académiques

**DU 26 AU 28 MAI :** commission pour l'accès au corps des agrégés

**MERCREDI 15 JUIN :** CAPN de détachement dans le corps des CPE

**17 ET 18 JUIN :** CAPN liste d'aptitude et détachement certifiés

**22 JUIN :** CAPN liste d'aptitude et détachement PEPS

**23 JUIN :** CAPN détachement dans le corps des PLP

**29 JUIN AU 1<sup>ER</sup> JUILLET :** CAPN hors-classe agrégés

**Pensez à informer le Snetaa-EIL de vos candidatures.**

## OLYMPIADES DES METIERS :

*ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
CHERCHE RECONNAISSANCE*

C'est le combat du Snetaa-EIL depuis de nombreuses années : valoriser la voie professionnelle. Avec en moyenne 30 % d'orientation après le collège en lycées professionnels en France, la filière professionnelle initiale publique est pourtant encore perçue comme la voie de garage.

Pourtant, les lycées professionnels forment aussi à l'excellence, que les élèves soient en CAP, en BEP, en Baccalauréat Professionnel ou en BTS.

Vitrine de cette excellence : l'Olympiade des Métiers, qui vient de s'achever à Calgary (Canada). Organisée tous les deux ans par l'association Worldskills International, elle permet à des jeunes de filières professionnelles de faire état de leurs savoirs et savoirs-faire, de rencontrer d'autres jeunes.



Une quarantaine de métiers, reposant sur de réelles compétences professionnelles et théoriques, entrent dans le jeu de la compétition. Devant de nombreux spectateurs, certains décrochent des médailles, véritables sésames sur leur CV.

Et si les discours d'orientation au collège suivaient cet exemple ? Et si la communication sur la voie professionnelle en faisait de même ?

## FONCTION PUBLIQUE : ON DEGRAISSE ET ON AGRESSE

Les perspectives de rémunération dans la fonction publique sont moroses...

Le gouvernement annonce à grands cris la hausse du point d'indice (0.5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2009, 0.3% au 1<sup>er</sup> octobre 2009 et 0.5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2010) et une baisse de l'inflation cette année. On commence à s'habituer à ces effets d'annonce, à cette occupation du terrain médiatique, à la mise en relief de l'arbre qui cache la forêt...

Comment ? Des mécontents ? Des fonctionnaires qui ne peuvent pas se loger convenablement ? En France ? Oui, en France... Avant, ça se cantonnait à Paris, mais l'hémorragie s'étend. Les agents de l'Etat ne peuvent plus se loger correctement à Lyon, Marseille ou Bordeaux !

Le 25 juin dernier, Eric Woerth a exposé les quatre principes de sa politique salariale dans la fonction publique. Lors du premier des rendez-vous annuels de suivi décidés lors des accords du 21 février 2008, le ministre de la Fonction Publique a donc annoncé :

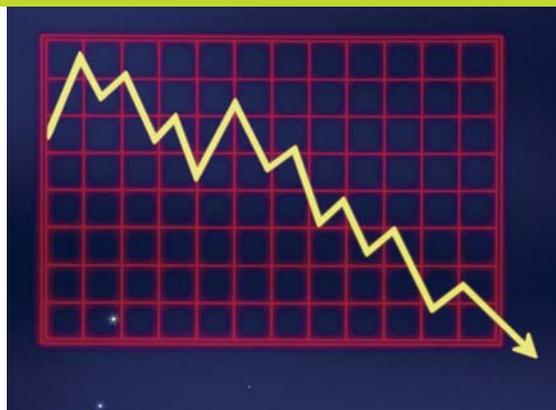
- la perspective pluriannuelle en matière salariale,
- qu'aucun fonctionnaire ne doit perdre de pouvoir d'achat en travaillant (qui a dit que vous alliez gagner quelque chose ? C'est ça le « gagnant-gagnant » ?),
- le **mérite** est un élément incontournable de la rémunération des agents publics,
- les économies réalisées par le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux doivent permettre (ne le peuvent pas forcément ? Où vont alors ces économies réalisées ?) l'amélioration de la rémunération des fonctionnaires et de revaloriser certains métiers.

Tout cela attend aussi les fonctionnaires de l'Education Nationale ! La loi 2009-972 sur la « mobilité et parcours professionnels » votée le 03 août dernier prévoit « la généralisation de la substitution de la notation par l'entretien professionnel annuel pour fixer des objectifs et ainsi apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat » (article 20). Une gestion digne du privé ! Comment seront fixés ces objectifs ? Quelle formation à l'évaluation pour nos supérieurs ? Quel cadre ? Le cadre d'un canapé

pour promotion ? Quelles possibilités syndicales de contrôle de ces évaluations ? Quelle impartialité ? Quelle égalité ? Les valeurs « liberté, égalité, fraternité » vont en prendre un sacré coup ! Quelle liberté d'action à nos postes ? Quelle égalité de traitement ? Quelle fraternité en découlera ? Et résultat de cette politique irresponsable : quelle attractivité vers les métiers de la fonction publique, notamment vers l'enseignement, déjà en mal d'enseignants ? Quelle qualité de services publics offerte aux usagers ?

Cette loi, annoncée comme un progrès jamais réalisé jusqu'alors dans la mobilité a de quoi effrayer ! Mobilité oui, mais forcée ! Le texte dit « sous réserve d'accord de l'agent », mais on sait les moyens déjà utilisés pour arriver à cet accord ! Nouvelle déréglementation qui ne vise qu'à détruire nos statuts ! Les agents pourront être envoyé sur un poste (pas forcément de même catégorie, pas forcément dans sa fonction d'origine) pour complément de service. A quand un enseignant-secrétaire médical ? Des certifications complémentaires sont-elles prévues dans les nouveaux concours ? Quant aux distances, rassurez-vous ! Vous aurez la possibilité de travailler dans un département limitrophe, à quelques kilomètres de chez vous, dit-on... On oublie de dire ou à des centaines de kilomètres ! Quid des obligations familiales et du cadre personnel de vie ? La loi prévoit aussi la mise en disponibilité d'office d'un agent (donc sans traitement) en cas de suppression de son poste et de reconversion non réussie ! Ou comment obtenir le droit de virer un fonctionnaire... Vous avez dit sécurité de l'emploi ?

Ah, vraiment, y'a pas à dire... On est vraiment vernis dans la fonction publique ! Et pour faire passer ces couleuvres, on dit aux usagers que ce sont leurs impôts qui paient tant d'inefficacité ! Mesdames et messieurs les usagers, vos services publics se délitent, réagissez avec nous ! Quelle qualité et quelle égalité d'accès aux services essentiels d'éducation, de santé et autres découleront de ces attaques répétées ?



Luc Chatel dit vouloir entamer le dossier de la formation continue des personnels de l'Education Nationale, via le DIF. Financement ? Par la moitié des économies réalisées sur le dos des collègues dans le cadre de la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux...

Le Snetaa et la HALDE poursuivent leurs travaux communs sur les discriminations faites à l'entrée et pendant les stages aux élèves de lycées professionnels. Un travail de communication aux membres de la communauté éducative et aux entreprises est en cours de finalisation. Une procédure d'alerte au niveau local est également à l'étude.

Le Snetaa a été invité à la prochaine réunion du groupe de travail interne à l'Internationale de l'Education sur l'enseignement professionnel, cet automne. Le Snetaa, si petit soit-il au niveau international, réussit envers et contre tout à faire parler de la voie professionnelle !

Luc Chatel et Martin Hirsch prévoient de travailler ensemble sur l'éducation des jeunes. Quant on connaît les dispositions de Martin Hirsch et ses propositions en faveur de l'apprentissage, le pire est à craindre ! Alors même que preuve est faite que l'apprentissage tombe en ruine (-21,4 % de contrats d'apprentissage à la rentrée 2009 cf. : DARES) !

Le 7 octobre prochain sera célébrée la Journée du Travail Décent. La Confédération Syndicale Internationale appelle à une journée de mobilisation ce jour-là.

Le rapport « Regards sur l'Education » 2009 de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique, montre que les systèmes d'enseignement professionnel fondés sur une forte composante en alternance sont largement inefficaces et voués à l'échec en période de crise économique, sociale et financière telle que la crise actuelle !

Projet de décret dans la fonction publique pour prolonger l'activité à partir du 1er janvier 2010. « L'article 93 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009 (article 1-3 de la loi du 13 septembre 1984), autorise, à leur demande, la prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge fixée pour leur corps ou cadre d'emploi pour les fonctionnaires appartenant à la catégorie active, sous réserve de leur aptitude physique. » (AEF du 16 septembre 2009)

Le projet de décret propose notamment d'abroger le décret n° 48-1907 du 18 décembre 1948 relatif aux limites d'âge des personnels civils de l'État, des établissements publics de l'État et autres organismes...

## L'ECOLE COUTE TROP CHER EN FRANCE... FAUX !

En pleine période de suppressions de postes dans la fonction publique, et notamment dans l'enseignement, un rapport récent de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) ne cadre pas avec les discours des Ministres de l'Education Nationale qui se succèdent en France...

D'un côté, les dirigeants de l'Education Nationale martèlent que l'Ecole coûte trop cher... D'où les suppressions de poste massives, justifiées selon eux par la baisse démographique, par exemple. Pourtant, dans le rapport de l'OCDE, la France se situe nettement au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE concernant la somme dépensée pour financer l'éducation d'un élève, entre l'école primaire et l'université ! Justification au Ministère ? Les dépenses augmenteraient alors que les effectifs d'élèves n'augmentent plus... Personne ne parle de la recrudescence des naissances du début de ce siècle ni de la nécessité de former maintenant les enseignants des élèves de demain qui, pour certains, ont déjà commencé à grossir les rangs d'école !

Dans le rapport, on apprend au passage que les « dépenses par élève dans l'enseignement primaire et secondaire ont augmenté dans tous les pays, en moyenne, de 35 % entre 1996 et 2006, période pendant laquelle le nombre d'élèves est resté relativement stable ».

La crise a bon dos : elle permet de mener une politique austère en matière d'emplois publics, politique beaucoup plus difficile à mettre en place en période économique plus favorable...

La question principale dans tout cela reste : quelle éducation veut-on donner à nos jeunes pour quelle chance d'insertion dans la vie citoyenne ?

(Source : Le Canard Enchaîné, 23 septembre 2009, « Regards sur l'Education 2009 », OCDE)

## **JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTS : DES DEFIS IMPOSSIBLES SANS VOLONTE POLITIQUE**

A l'occasion de la Journée Mondiale des Enseignants, l'UNESCO a organisé le 05 octobre 2009 à Paris une réunion conjointe avec l'Organisation Internationale du Travail, l'Internationale de l'Education et l'UNICEF sur le thème « Pour bâtir l'avenir, investissons dans les enseignants maintenant ! »

Un seul et même constat : l'enseignement paie cher les conséquences de la crise économique, sociale et financière. Alors qu'il est fondamental d'investir dans l'éducation, les gouvernements réduisent les budgets éducatifs, suppriment les postes enseignants et hypothèquent l'avenir de la jeunesse. Les études de l'UNESCO montrent par ailleurs qu'il va falloir recruter 18 millions d'enseignants d'ici 2015.

La précarité de la profession, la violence à l'école, les conditions de travail créent la pénurie d'enseignants. Les organisations internationales précitées sont unanimes : le manque de volonté politique à ce sujet est le principal problème. Alors que la convention de l'OIT de 1966 cadre le statut enseignant, 50 ans plus tard, il a pourtant été nécessaire de créer un comité de suivi de cette convention, si peu respectée jusque-là !

Le Snetaa et la Fédération EIL, apparemment les seules organisations syndicales françaises présentes, n'ont pas manqué de rappeler l'importance de l'investissement aussi dans l'enseignement professionnel initial public, bien souvent parent pauvre du système éducatif. A l'heure où les aides financières se multiplient en faveur de l'apprentissage, pourtant en échec flagrant, à l'heure où les apprentis accèdent au statut d'étudiant quand le statut de nos lycéens professionnels n'avance pas d'un iota, nos organisations ont insisté sur le manque de recrutement d'enseignants pourtant chargés de former les travailleurs de demain. C'est à l'école de former les citoyens de demain, le rôle de l'entreprise n'est que de fournir des emplois.

Le Directeur Général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, après un hommage rendu aux enseignants, a quant à lui affirmé que « l'enseignant [devait] être au centre du processus d'apprentissage ».

**Alors, à quand cette volonté politique en France ?**

**Parce qu'un départ Outre-mer est une affaire de spécialiste...**

## **PHOCEA TRANSIT INTERNATIONAL**



**Un "pro" au service des "pros"**

## Communiqué Snetaa-EIL / FNEC-FP FO

Le 18 septembre 2009

Confédération Générale  
du Travail FORCE OUVRIERE

### **100.000 jeunes sur le carreau : ouvrons des CAP et des places en Lycées Professionnels en formation initiale**

#### **Le Snetaa-EIL et la FNEC-FP-FO exigent des ouvertures de CAP et de places dans toutes les sections permettant d'accueillir tous les jeunes en attente de solution**

Toutes les informations confirment qu'un grand nombre de jeunes qui souhaitent rentrer en apprentissage ne trouvent pas d'employeurs-maîtres d'apprentissage : La région de Bretagne, par exemple, recense 3000 jeunes sans employeurs et il semble que ce soit à l'image des données nationales. Les CFA annoncent qu'ils ne parviennent pas à placer en entreprise de 20 à 40% de leurs effectifs. Au total, cela concernerait 100.000 jeunes en France.

Ces jeunes piétinent aussi à la porte des rectorats dans l'attente d'une place en lycée professionnel : 595 dans le Val-de-Marne, 500 en Martinique, 1200 pour l'Académie de Toulouse. Ce n'est pas faute d'avoir alerté les pouvoirs publics des conséquences de la crise économique sur l'apprentissage.

Les dispositifs d'incitation au développement de l'apprentissage qui mobilisent des millions de primes versées par l'Etat et des Régions, et s'appuient sur des campagnes publicitaires télévisées du MEDEF, ne suffisent pas à convaincre les entreprises d'embaucher. Encore moins des apprentis !

#### **Nous devons être entendus. Il en va de l'avenir des jeunes de notre pays.**

- **Le Snetaa-EIL et la FNEC-FP FO demandent l'ouverture immédiate des sections en formation initiale en Lycées Professionnels. Aucun jeune ne doit être sans solution !**
- **La FNEC-FP FO et le Snetaa-EIL considèrent qu'il revient aux pouvoirs publics de donner aux Lycées Professionnels les moyens de garantir à tous les jeunes d'obtenir les diplômes nationaux qui assureront leur avenir.**
- **Le Snetaa-EIL et la FNEC-FP FO appellent plus que jamais l'ensemble des personnels à se réunir et à faire valoir, avec leurs organisations syndicales, leurs revendications auprès des pouvoirs publics.**

#### **Snetaa-EIL.**

74 rue de la Fédération  
75739 PARIS CEDEX 15  
[snetaanat@aol.com](mailto:snetaanat@aol.com)

#### **FNEC-FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau  
93513 MONTREUIL CEDEX  
[fnecfpfo@fr.oleane.com](mailto:fnecfpfo@fr.oleane.com)